Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-Direction des Politiques de Formation et d'Education
Bureau des Diplômes de l'Enseignement Technique
1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
Suivi par : Florence SALHI
Tél : 01.49.55.47.75
fax : 01.49.55.40.06

NOTE DE SERVICE

DGER/SDPOFE/N2010-2109

Date: 24 août 2010

Date de mise en application : session d'examen 2011

Nombre d'annexe : 0

Le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
à
Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Objet : Programme et indications bibliographiques pour le module MG5 des baccalauréats professionnels de l'enseignement agricole.

Bases juridiques :
Arrêtés de programme relatifs à chaque spécialité de baccalauréat professionnel du ministère chargé de l'agriculture.
Note de service DGER/SDPOFE/N2007-2083 du 20 juin 2007 relative au programme et aux indications bibliographiques pour le module MG5 des baccalauréats professionnels de l'enseignement agricole.

Résumé : Définition de l'ensemble régional européen à étudier pour les sessions 2011 en accord avec les recommandations pédagogiques de l'objectif 3 du module MG 5 des baccalauréats professionnels de l'enseignement agricole.

mots-clés : baccalauréat professionnel, histoire-géographie, module MG 5 , programme et indications bibliographiques

Destinataires	
Pour exécution : - Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Hauts-commissariats de la République des COM - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	**Pour information :** - Administration centrale - Inspection de l'enseignement agricole - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public - Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

Baccalauréat Professionnel : programme du module MG5

Pour la session d'examen 2011, les dispositions de la note de service DGER/SDPOFE/N2007-2083 du 20 juin 2007, y compris ses annexes, sont reconduites.

Pour mémoire, elles sont les suivantes :

Dans le cadre du module MG5 et du thème de l'objectif 3, «les grands ensembles régionaux de l'Union européenne », les ensembles régionaux européens à étudier pour la session 2011 seront **l'Europe atlantique et l'Europe méditerranéenne,** hors la France, étudiée en classe de première.
Les Etats de l'Europe atlantique sont : **le Portugal, l'Espagne, le Royaume-Uni, la République d'Irlande, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas, l'Allemagne, le Danemark, la Suède**.
Les Etats de l'Europe méditerranéenne sont : **l'Espagne, l'Italie, la Slovénie, Malte, la Grèce, Chypre**.

Il s'agit d'une définition fondée sur l'existence d'un littoral, atlantique ou méditerranéen,stricto sensu. Le Luxembourg est, lui, rattaché à la région atlantique par son appartenance au Benelux.

Annexes à consulter dans la note de service DGER/SDPOFE/N2007-2083 du 20 juin 2007.

Le Sous-Directeur des politiques
de formation et d'éducation

Philippe VINCENT